

## PACS

---

Il est nécessaire de remplir le formulaire en ligne ci-après ou de se rendre en mairie pour retirer le dossier et y joindre les pièces à fournir.

Dès que le dossier est complet, prendre rendez-vous pour conclure votre Pacs auprès de l'officier d'Etat civil de la mairie. La présence des deux personnes est obligatoire au dépôt du dossier.

### Faut-il avoir une caution pour obtenir un crédit à la consommation ?

La caution n'est pas obligatoire, mais la banque peut refuser de vous accorder le prêt si vous n'en avez pas. La caution est une personne qui s'engage à rembourser la banque au cas où vous ne pourriez pas le faire. Le cautionnement doit être fait par un contrat écrit. Il prévoit les conditions dans lesquelles la caution doit intervenir. La banque doit informer la caution de l'étendue de son engagement au moment de l'octroi du prêt, et pendant toute la durée du remboursement.

### De quoi s'agit-il ?

---

Lorsque vous demandez un prêt à la consommation, la banque peut vous imposer d'avoir une caution avant de vous l'accorder.

La caution est une personne qui s'engage à rembourser le créancier à votre place, si vous ne le faites pas.

Le niveau d'engagement de la caution dépend du type de cautionnement choisi : caution simple ou solidaire.

- Dans le cas de la **caution simple**, le créancier doit d'abord engager des poursuites contre l'emprunteur avant de s'adresser à la personne qui se porte caution
- Dans le cas de la **caution solidaire**, la personne qui se porte caution est engagée à payer la dette du débiteur dès le 1<sup>er</sup> incident de paiement. Ce type de caution est généralement privilégié par les établissements bancaires.

### Qui peut être caution ?

---

Toute personne physique peut se porter caution, même si elle n'a pas de lien de parenté avec l'emprunteur.

Une personne morale (société spécialisée, mutuelle de santé...) peut aussi se porter caution.

Cependant, il n'est pas possible de se porter caution pour un emprunteur qui n'a pas la capacité juridique (mineur ou [majeur protégé](#) (particuliers) par exemple).

### Comment se porter caution ?

---

Le cautionnement doit être obligatoirement effectué par un écrit qui mentionne le type de cautionnement (simple ou solidaire), sous peine de nullité. Vous pouvez utiliser le modèle suivant :

• [Caution pour un crédit à la consommation - Modèle de document](#)

La caution doit recevoir l'offre de crédit par courrier, comme l'emprunteur.

La banque qui demande un cautionnement doit vérifier que la caution dispose de moyens suffisants pour s'engager.

Si le prêteur accepte une caution disproportionnée par rapport au risque financier garanti, il ne pourra pas lui demander de remplir les obligations du débiteur. Sauf si la situation de la caution a évolué et qu'elle a un patrimoine suffisant au moment où elle doit faire face à l'obligation de garantie.

## Obligations du créancier

---

### Obligation d'information régulière

Le prêteur doit communiquer par écrit à la caution, avant le 31 mars de chaque année, les éléments suivants :

- Montant du capital restant dû
- Montant des intérêts, frais, et commissions restant à courir au 31 décembre de l'année précédente
- Date de fin de son engagement

Si le prêteur ne communique pas ces informations à la caution, celle-ci sera obligée de rembourser seulement le capital, sans les intérêts ou pénalités de retard dus.

### Obligation d'indiquer un TAEG régulier

Les établissements de crédit ont l'obligation de communiquer à la personne qui se porte caution un TAEG englobant tous les frais occasionnés par le prêt.

En l'absence de mention du TAEG dans le contrat ou en cas de mention d'un TAEG erroné, le juge peut annuler totalement ou partiellement les intérêts. Pour fixer le montant des intérêts annulés, le juge tient notamment compte du préjudice subi par l'emprunteur.

## Non-paiement par l'emprunteur

---

Le prêteur doit informer la caution dès le 1<sup>er</sup> incident de remboursement de l'emprunteur.

S'il ne l'a pas fait, la caution ne devra pas payer les pénalités ou intérêts de retard échus entre la date de ce 1<sup>er</sup> incident et la date à laquelle elle a été informée. Vous pouvez utiliser le modèle suivant si vous êtes caution et que la banque ne vous a pas informée dès le 1<sup>er</sup> incident de remboursement :

• [Refus par la caution de payer les pénalités/intérêts de retard en cas d'information tardive par la banque](#) - Modèle de document

## Où s'adresser ?

### [Assurance Banque Épargne Info Service](#)

---

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F16124&cHash=80fc0f153308afbae7b9c9070f832b79?>

# Références

- › [Code de la consommation : articles L331-1 à L331-3](#)  
Formalisme
- › [Code de la consommation : article L332-1](#)  
Proportionnalité
- › [Code de la consommation : articles L333-1 à L333-2](#)  
Cautionnement
- › [Code de la consommation : articles L314-15 à L314-19](#)  
Sûretés personnelles
- › [Code civil : articles 2288 à 2297](#)  
Nature et étendue du cautionnement

## @ Services en ligne et formulaires



- › Caution pour un crédit à la consommation - Modèle de document
- › [Refus par la caution de payer les pénalités/intérêts de retard en cas d'information tardive par la banque](#) - Modèle de document

## Questions - Réponses



- › [Garantie co-emprunteur : que faire en cas de divorce ou de séparation du couple ?](#) (particuliers)

## Faut-il avoir une caution pour obtenir un crédit à la consommation ?

La caution n'est pas obligatoire, mais la banque peut refuser de vous accorder le prêt si vous n'en avez pas. La caution est une personne qui s'engage à rembourser la banque au cas où vous ne pourriez pas le faire. Le cautionnement doit être fait par un contrat écrit. Il prévoit les conditions dans lesquelles la caution doit intervenir. La banque doit informer la caution de l'étendue de son engagement au moment de l'octroi du prêt, et pendant toute la durée du remboursement.

## De quoi s'agit-il ?

Lorsque vous demandez un prêt à la consommation, la banque peut vous imposer d'avoir une caution avant de vous l'accorder.

La caution est une personne qui s'engage à rembourser le créancier à votre place, si vous ne le faites pas.

Le niveau d'engagement de la caution dépend du type de cautionnement choisi : caution simple ou solidaire.

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F16124&cHash=80fc0f153308afbae7b9c9070f832b79?>

- Dans le cas de la **caution simple**, le créancier doit d'abord engager des poursuites contre l'emprunteur avant de s'adresser à la personne qui se porte caution
- Dans le cas de la **caution solidaire**, la personne qui se porte caution est engagée à payer la dette du débiteur dès le 1<sup>er</sup> incident de paiement. Ce type de caution est généralement privilégié par les établissements bancaires.

## Qui peut être caution ?

---

Toute personne physique peut se porter caution, même si elle n'a pas de lien de parenté avec l'emprunteur.

Une personne morale (société spécialisée, mutuelle de santé...) peut aussi se porter caution.

Cependant, il n'est pas possible de se porter caution pour un emprunteur qui n'a pas la capacité juridique (mineur ou majeur protégé (particuliers) par exemple).

## Comment se porter caution ?

---

Le cautionnement doit être obligatoirement effectué par un écrit qui mentionne le type de cautionnement (simple ou solidaire), sous peine de nullité. Vous pouvez utiliser le modèle suivant :

- Caution pour un crédit à la consommation - Modèle de document

La caution doit recevoir l'offre de crédit par courrier, comme l'emprunteur.

La banque qui demande un cautionnement doit vérifier que la caution dispose de moyens suffisants pour s'engager.

Si le prêteur accepte une caution disproportionnée par rapport au risque financier garanti, il ne pourra pas lui demander de remplir les obligations du débiteur. Sauf si la situation de la caution a évolué et qu'elle a un patrimoine suffisant au moment où elle doit faire face à l'obligation de garantie.

## Obligations du créancier

---

### Obligation d'information régulière

Le prêteur doit communiquer par écrit à la caution, avant le 31 mars de chaque année, les éléments suivants :

- Montant du capital restant dû
- Montant des intérêts, frais, et commissions restant à courir au 31 décembre de l'année précédente
- Date de fin de son engagement

Si le prêteur ne communique pas ces informations à la caution, celle-ci sera obligée de rembourser seulement le capital, sans les intérêts ou pénalités de retard dus.

### Obligation d'indiquer un TAEG régulier

Les établissements de crédit ont l'obligation de communiquer à la personne qui se porte caution un TAEG englobant tous les frais occasionnés par le prêt.

En l'absence de mention du TAEG dans le contrat ou en cas de mention d'un TAEG erroné, le juge peut annuler totalement ou partiellement les intérêts. Pour fixer le montant des intérêts annulés, le juge tient notamment

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F16124&cHash=80fc0f153308afbae7b9c9070f832b79?>

compte du préjudice subi par l'emprunteur.

## Non-paiement par l'emprunteur

---

Le prêteur doit informer la caution dès le 1<sup>er</sup> incident de remboursement de l'emprunteur.

S'il ne l'a pas fait, la caution ne devra pas payer les pénalités ou intérêts de retard échus entre la date de ce 1<sup>er</sup> incident et la date à laquelle elle a été informée. Vous pouvez utiliser le modèle suivant si vous êtes caution et que la banque ne vous a pas informée dès le 1<sup>er</sup> incident de remboursement :

- [Refus par la caution de payer les pénalités/intérêts de retard en cas d'information tardive par la banque](#) - Modèle de document

## Où s'adresser ?

### Assurance Banque Épargne Info Service

---

## Références

- › [Code de la consommation : articles L331-1 à L331-3](#)  
Formalisme
- › [Code de la consommation : article L332-1](#)  
Proportionnalité
- › [Code de la consommation : articles L333-1 à L333-2](#)  
Cautionnement
- › [Code de la consommation : articles L314-15 à L314-19](#)  
Sûretés personnelles
- › [Code civil : articles 2288 à 2297](#)  
Nature et étendue du cautionnement

### @ Services en ligne et formulaires



- › Caution pour un crédit à la consommation - Modèle de document
- › [Refus par la caution de payer les pénalités/intérêts de retard en cas d'information tardive par la banque](#) - Modèle de document

### Questions - Réponses



> [Garantie co-emprunteur : que faire en cas de divorce ou de séparation du couple ?](#) (particuliers)

---

## CONTACT

---



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE

### MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

### HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)